

Mairie de ROULANS

34 grande rue
25640



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025

Le conseil municipal de la Commune de ROULANS, régulièrement convoqué en date du 30 août 2025 s'est réuni en mairie de ROULANS Jeudi 4 septembre 2025 à 20 h sous la présidence de M. JACQUOT Alain, Maire.

Etaients présents :

Gérard BRIE - Christian BRUCKERT - Valérie DONEY - Hervé DUBOIS-DUNILAC - Marguerite GAFFIE - Véronique GARNIER - Alain JACQUOT - Emmanuelle LAGIERE - Corinne MAIRET - Jean-Luc PAUTHIER - René TRUCHE

Secrétaire de séance : Marguerite GAFFIE

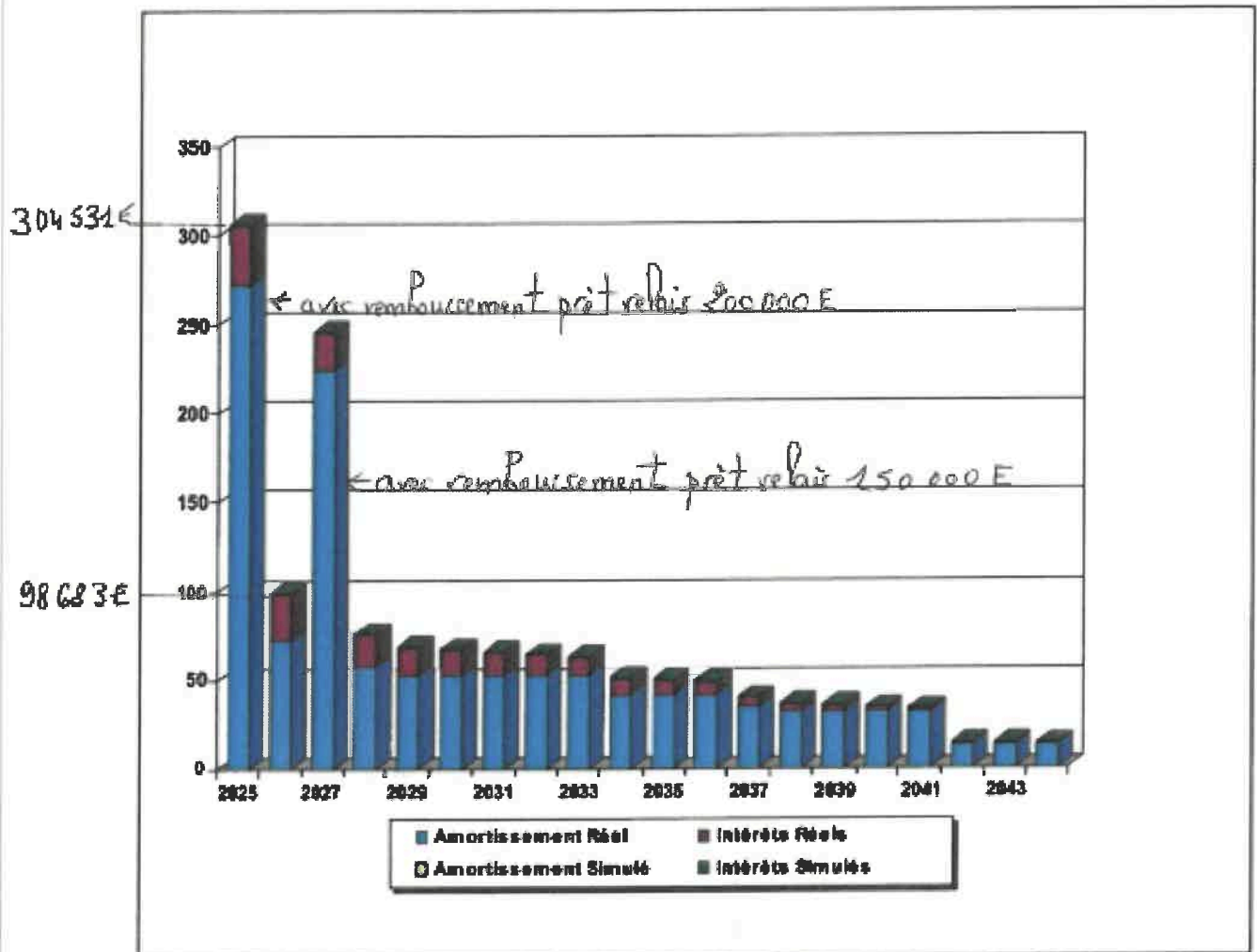
Absents :

- Louis HUMBERT avec pouvoir à René TRUCHE
- Catherine TRONCIN avec pouvoir à Emmanuelle LAGIERE
- Cyril HESS, excusé
- Colette PERROT, excusé

INFORMATIONS

- Elections municipales : Dimanches 15 et 22 mars 2026
- Forum des associations ce samedi au gymnase : 9 h à 11 h 30
- Réunion avec l'ONF le lundi 15 septembre à 9 h : programme travaux 2026 et changement du règlement de l'affouage
- Une mise à jour du site internet Roulans.fr a été réalisée par M. PYRAT avec l'intégration du guide des associations, qui sera actualisé numériquement
- Rues fermées à la circulation prochainement :
 - du 8 au 17 septembre : entrée rue de l'église côté grande rue (travaux de couverture) – déviation par rues artisans et aigremont
 - du 9 au 17 septembre – rue des vergers depuis le carrefour Jean de Vienne jusqu'à la route de la Pétoulière (non fermée) pour travaux de fouille alimentation parcelles Néolia
- Suivi budgétaire au niveau des investissements et de la dette

COURBE DE REMBOURSEMENT DES ANNUITES



Encours de la dette au 01/01/2025 = 1 059 900 E

PRETS EN COURS SUR 20 ANS

- 320 000 E - 2007/2028 - 2.80 %
- 229 000 E - 2013/2033 - 3.00 %
- 180 000 E - 2017/2037 - 3.19 %
- 350 000 E - 2023/2041 - 3.22 %
- 260 000 E - 2024/2044 - 3.29 %

PRETS RELAIS EN COURS SUR 24 MOIS

- 200 000 E - 2023/2025 - 4.32 %
- 150 000 E - 2025/2027 - 2.50 %

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 12 avril 2025
2. Rénovation des deux courts de tennis en gazon synthétique
3. Réfection de plusieurs voies communales du village
4. Travaux de couverture maison de la Chaille
5. Achat de terrains (Troncin – Brulet – Pauthier)
6. Convention avec la SAUR
Contrôle et entretien du matériel de protection incendie
7. Investissement forestier – Installation d'ilots d'avenir :
 - Demande de subvention auprès du Conseil régional
 - Convention avec l'O. N. F.
8. Renouvellement du bail de la gendarmerie
9. Demandes de subventions Afmtéléthon et Oncodoubs

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2025

Après lecture par le maire, est approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 avril 2025.

2025.31 – RENOVATION DES DEUX COURTS DE TENNIS COMMUNAUX

L'exposé du maire entendu, l'assemblée, par 9 voix pour et 4 abstentions :

- accepte et s'engage à réaliser les travaux de rénovation des deux courts de tennis communaux en gazon synthétique pour un coût total de 46 850 E euros hors taxe – quarante-six mille huit cent cinquante euros hors taxe,
- sollicite l'aide de l'Etat (D. E. T. R.) et de la Ligue de Franche-Comté pour financement de ce projet, suivant le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement

. Subvention D. E. T. R. 20 %	9 370 E
. Ligue de Franche-Comté	6 000 E
. Fonds libres communaux	<u>31 480 E</u>
TOTAL H. T.	46 850 E

- Début des travaux : fin octobre 2025
- Garantie constructeur : 7 ans

- Durée de vie : courts bien entretenus 15 ans
- demande l'autorisation de commencement de travaux avant décision attributive de subvention,
- accepte la signature d'une convention d'entretien pour le gazon synthétique à hauteur de 1 680 E TTC/an pour décrassage et démoussage des 2 courts.

2025.32 – REFECTION DE TROIS VOIES COMMUNALES

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte et s'engage à réaliser la réfection de trois rues du village, en raison de leur état de dégradation, pour un coût total chiffré à 135 767.00 E hors taxe – cent trente-cinq mille sept cent soixante-sept euros hors taxe, suivant détails ci-dessous :

▶ Rue de la Vauzoie (enrobés)	40 970.00 E
▶ V. C. n° 3 Chemin Vie de St-Etienne (enrobés)	82 495.00 E
▶ V. C. n° 5 Chemin du Chenot (bi-couche)	12 302.00 E
TOTAL H. T.	135 767.00 E

- sollicite l'aide de l'Etat pour le financement de cette opération dans le cadre de la D. E. T. R. et se prononce sur le plan de financement ci-dessous :

. Subvention Etat – D. E. T. R. – 20 %	27 153.40 E
. Fonds libres communaux	108 613.60 E,

- demande l'autorisation de commencement de travaux avant décision attributive de subvention.

Le maire a proposé et chiffré une autre option avec uniquement la réalisation de travaux d'entretien rue de la Vauzoie et chemin de la Vie de Saint-Etienne pour limiter la dépense – 24 000 E H. T. sans subvention. Le conseil municipal a préféré passer directement à la réfection complète vu l'état de dégradation des terrains.

2025.33 – TRAVAUX MAISON DE LA CHAILLE

Le maire expose que les locataires de la maison communale se plaignent depuis plusieurs semaines de moisissures très résistantes dans plusieurs pièces.

Après constat sur place,

- un devis a été proposé par une entreprise de toiture pour réduire un souci éventuel d'étanchéité des tuiles :

Total TTC	16 941.00 euros
(pas de récupération TVA – locatif – Tva à 10 %).	

- un expert en « humidité », entreprise MURPROTEC, propose l'installation d'une centrale de traitement de l'air connectée (pour traiter l'humidité et l'air intérieur pilotable à distance) pour la somme de 7 000 E ttc.

Garantie 5 ans pièces et main d'œuvre – avec garantie de résultat.

D'après cette entreprise, l'humidité se trouve à l'intérieur de la maison (87 %) et pas à l'extérieur (75 %).

Le moisi pourra être retiré avec du vinaigre et une période de séchage avant peinture.

L'assemblée retient cette deuxième solution à l'unanimité.

2025.34 – ACHAT DE TERRAINS A TRONCIN CHRISTIAN ET BRULET ALAIN

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal :

- accepte à l'unanimité les achats de terrains ci-dessous à **M. TRONCIN Christian, au prix de 0.10 E le m2** avec frais notariés à la charge de la commune de Roulans :

Modification délibération du 12/09/2024 pour parcelles « A Montperroux » :

. A 622 525 m2
. A 634 700 m2 (et pas A 633)

Nouvel achat : « Aux Longues Pièces »

. C 705 725 m2
. C 711 711 m2
. C 712 490 m2

(la délibération du 30 janvier 2025 mentionnait par erreur 10 E le m2 et pas 0.10 E)

- rejette à l'unanimité le prix de 2 E le m2 demandé par **M. BRULET Alain** pour l'achat ci-dessous :

« A la Cote d'Aigremont » :

. C 719 435 m2
. C 1057 9515 m2

ce qui représenterait une dépense bien trop importante pour la commune – 19 900 E et alors que toutes les parcelles dans le secteur ont été acquises à 0.10 E le m2.

Le maire est mandaté pour la signature de l'acte correspondant à la vente TRONCIN Christian et de toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître Sophie LEPARLIER, Hexagone Notaires, 12 esplanade du Breuil à Baume-Les-Dames.

2025.35 – ACHAT DE TERRAINS AUX CONSORTS PAUTHIER

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal confirme, par 12 voix pour et 1 abstention (celle de J. L. PAUTHIER qui n'a pas participé au vote), l'achat des parcelles ci-dessous appartenant aux consorts PAUTHIER :

« Champ des Prés »

- C 1979	572 m2
- C 1981	20 m2
	Total	592 m2.

Ce terrain est acquis par la commune compte tenu qu'il a été utilisé pour créer, entre le 10 et le 16 rue des aloses, un fossé d'évacuation des eaux jusqu'à la faille toute proche, ceci afin d'éviter les inondations dans ce secteur

■ Achat à titre gracieux conformément à la décision de M. PAUTHIER de faire don de ces terrains à la commune ; le maire et les conseillers présents l'en remercient,

- Frais de géomètre et notariés à la charge de la commune de ROULANS.

Le maire est mandaté pour la signature de l'acte correspondant et de toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître LEPARLIER, notaire à Baume-Les-Dames.

2025.36 – CONVENTION AVEC LA SAUR POUR LE CONTRÔLE ET L'ENTRETIEN DU MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE

L'exposé du maire entendu, l'assemblée accepte, à l'unanimité, le projet de convention à intervenir avec la SAUR comme suit :

Objet :

Confier à la SAUR la mission d'entretien et de contrôle du matériel de protection contre l'incendie sur le périmètre de la commune de ROULANS

Rémunération :

Pour l'assistance technique de base : suivant un tarif forfaitaire annuel par poteau d'incendie – voir bordereau de prix annexé à la convention

L'assistance technique de base s'élève à 52.00 E H. T. soit pour le village 52 x 33 poteaux : 1 716 E H. T..

Pour les prestations complémentaires : suivant les barèmes prévus sur ce même bordereau

Durée de la convention :

10 ans renouvelable 1 fois pour 1 an sur délibération de la collectivité

Le maire est mandaté pour la signature de ladite convention et de toutes pièces s'y rapportant.

2025.37 – PROJET D'ILOT D'AVENIR EN FORET COMMUNALE DE ROULANS

Le maire expose qu'en janvier 2025, la commune de Roulans a fait part de sa volonté de participer au dispositif expérimental des îlots d'avenir, dans le cadre du financement de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Après diagnostic, il s'avère qu'une trouée de 0.88 ha, due à l'exploitation des épicéas scolytés dans la parcelle forestière 3, répond aux conditions techniques définies par le "guide technique pour l'installation et le suivi des îlots d'avenir".

LOCALISATION de l'îlot

L'îlot est situé dans la parcelle 3 de la forêt communale. Il couvrira une surface de 0.88 ha (relevé GPS de novembre 2023). Cet îlot est localisé sur le territoire communal de Roulans, - Section cadastrale A 280.

L'îlot est situé dans l'unité de gestion 3ar, classée dans le groupe d'amélioration résineuse dans l'aménagement forestier en vigueur (2017-2036). Ce peuplement est issu de plantations d'épicéas âgées de 45 ans dont l'état sanitaire s'est dégradé depuis 2018 suite à des attaques répétées de scolytes.

HISTORIQUE

La parcelle forestière 3 bénéficie du régime forestier depuis plusieurs périodes d'aménagement forestier.

Le peuplement existant avant l'exploitation était décrit en 2017 comme une futaie régulière d'épicéas au stade perchis. A partir de 2018, sécheresses et attaques de scolytes successives sur le massif ont conduit à des récoltes régulières de produits accidentels. En août 2019 une grosse attaque a conduit à des coupes rases d'épicéas scolytés (environ 4 ha dont la trouée de la parcelle 3 fait partie).

STATION FORESTIERE

La forêt communale de Roulans est concernée par le catalogue des stations " Typologie des stations forestières des plateaux calcaires Franc-comtois à l'étage feuillus premiers plateaux du Doubs".

Selon le diagnostic de la zone à planter (mai 2025), l'îlot d'avenir est principalement localisé sur la station :

5- Hêtraie-Chênaie sessiliflore charmaie sur sol assez superficiel.

ESSENCES ou PROVENANCES à tester

Parmi la liste des essences et provenances à tester pour les stations concernées, établie par le Comité "îlots d'avenir", le choix s'est porté sur le Pin d'Alep (*Pinus Alepensis*).

En effet, cette essence est insuffisamment testées à l'échelle régionale. Cet îlot sera donc l'occasion de tester le comportement de cette essence, en situation plateau calcaire à 400m d'altitude.

DESCRIPTION du PROJET de PLANTATION

Le chiffrage des travaux, qui fait l'objet de la présente demande de financement auprès de la Région, a été établi sur la base du projet de plantation suivant :

Année	Qtt	Détail
Automne-Hiver 2025-2026	0.88 ha	- Travaux préalables broyage de la souille et du recrues ligneux
Automne-Hiver 2025-2026	1 340 plants	- Fourniture et mise en place de 1340 plants de Pin d'Alep (selon approvisionnement en plants) - Mise en place des plants au coup de pioche - Schéma de plantation retenu : o Cloisonnements d'exploitation systématique tous les 20m o Espacement des lignes : 2 m ; o Espacement des plants sur la ligne : 1.9 m - Les plants seront traités TRICO en pépinière
2026	0.88 ha	- Entretien mécanisé des cloisonnements. - Les plants seront dégagés - Les plants seront traités au TRICO
2027	0.88 ha	- Entretien mécanisé des cloisonnements. - Les plants seront dégagés - Les plants seront traités au TRICO

Les documents de provenance des plants mis en place ("document fournisseur", référence du certificat maître) seront joints au dossier, dès la fin de la plantation.

L'exposé du maire entendu, l'assemblée accepte à l'unanimité la signature avec l'ONF d'une convention technique de suivi et d'expérimentation comme suit :

Objet :

Mise en place et suivi expérimental de dispositifs forestiers destinés à alimenter un réseau régional d'îlots d'avenir

En vue de réaliser cette expérimentation, la commune met à la disposition de l'ONF une surface de 0.88 ha dans la parcelle sise à ROULANS cadastrée A 280.

Durée de la convention : 20 ans à compter de sa signature

Le maire est mandaté pour la signature de ladite convention et de toutes pièces s'y rapportant.

2025.38 – DEMANDE DE SUBVENTION INVESTISSEMENT FORESTIER AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite l'octroi d'une aide publique destinée à financer l'opération suivante :
 - Prestation de travaux d'installation d'îlots d'avenir sur la parcelle cadastrale du territoire communal de ROULANS, Section A 280 (parcelle forestière 3.r de la FC de du ROULANS) sur 0.88 ha,

Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisées ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en vigueur, en date du 22/09/2017.
 - Le montant total HT du projet s'élève à **13 855 * €**
dont 14 080 € éligibles (plafond fixé à 16 000 €/ha)
**comprenant le coût du montage de dossier de 350€ et de suivi de 375€*
 - Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 80% de 14 080 € soit11 264 €

Les montants des travaux ont été établis sur la base du programme de travaux estimatif ci-joint, pour les années, 2025, 2026 et 2027.

- approuve le plan de financement suivant :

<input checked="" type="checkbox"/> Subvention sollicitée	11 264 €
<input type="checkbox"/> Autres aides publiques (source de financement et montant) :	€
<input type="checkbox"/> Emprunt :	€
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement* :	2 591 €
*comprenant le frais de montage de dossier et de suivi (350€ + 375€)	
- s'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention
- prend acte que le taux de financement est arrêté à 80 % maximum des dépenses hors taxes éligibles, plafonnées à 16 000 € par ha,
- prend acte que le financement de la mise en place d'îlots d'avenir est conditionné à la signature d'une convention définissant l'ensemble des accords relatifs au suivi scientifique de l'îlot et au transfert des résultats de l'expérimentation, sur une durée minimale de 20 ans,
- s'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à la bonne conduite des peuplements,

- prend acte que seules les dépenses qui seront engagées dans un délai de 3 ans à compter de la notification de l'aide peuvent intégrer la demande de subvention,
- s'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans les délais impartis,
- s'engage à mettre en place des dispositifs interdisant la circulation des véhicules à moteur autre que ceux des usagers autorisés,
- donne pouvoir au maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

2025.39 – RENOUELEMENT DU BAIL DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE

L'exposé du maire entendu, l'assemblée accepte, à l'unanimité, la signature d'un nouveau bail avec les services de l'état pour la brigade de gendarmerie :

- à effet du 1^{er} août 2025,
- pour une nouvelle durée de 9 ans,
- loyer au 01/08/2025 : 52 000 E.

Le maire est mandaté pour la signature du bail correspondant et de toutes pièces s'y rapportant.

- **descriptif des logements**

3 bâtiments comprenant chacun 1 F5 de 85,93 m² et 1 F4 de 77,57 m² ;

- **des locaux de service et techniques (LST), bâtiment regroupant les locaux de service et deux studios pour le personnel pour 323 m² de SUB :**

- **Sous-sol : locaux de service + 6 caves pour le personnel ;**
- **Rez-de-chaussée : bureaux, accueil, sanitaires, chambres de sûreté et garage de service ;**
- **Combles : deux studios (hébergement des gendarmes volontaires).**

- **aire de lavage, de stationnement, 6 garages fermés, un garage box et une cour de service.**

2025.40 – DEMANDES DE SUBVENTIONS D'AFM TELETHON ET ONCODOUBS

Le conseil municipal rejette, par 12 voix contre et 1 pour, les demandes de subventions provenant d'AFM Téléthon et Oncodoubs.

La commune apporte déjà son aide pour l'organisation des manifestations du téléthon avec le prêt gratuit de salles et des actions bénévoles. Une subvention est déjà versée annuellement à la Ligue contre le cancer.

2025.41 – ANNULATION DE LA PRISE EN CHARGE D'UN SINISTRE DE FAIBLE VALEUR

Le maire expose que la commune a pris en charge 86.40 E pour la réparation du pare-brise d'un véhicule, suite, semblait-il alors, à la projection d'un caillou lors de travaux communaux de débroussaillage (délibération du 12/04/2025).

Il s'est avéré depuis que l'éclat sur le pare-brise provenait d'une précédente réparation et que la commune n'en était donc pas responsable.

L'assemblée accepte par conséquent à l'unanimité le remboursement par la propriétaire du véhicule, Mme LAGIRARDE, des 86.40 E versés à tort.

2025.42 – VENTE DE TUYAUX

L'exposé du maire entendu, l'assemblée accepte la vente d'anciens tuyaux de voirie appartenant à la commune et stockés depuis plusieurs années à M. CACHOT Jean-François, demandeur, au prix de 20 E le mètre, soit un prix total de 400 euros.



Le Maire,
Alain JACQUOT